



Inaptitude- accident de travail

Par **driss_rahman**, le **09/06/2014** à **19:49**

je vous remercie pour votre réponse. J'ai commencé chez Mcdonald's en 09/2000 cela fait une ancienneté de 14 ans. comment donc calculez un salaire de 2044 brut par mois sachant qu'au début je travaillais uniquement à temps partiel. Pourriez vous me dire s'il vous plait ce que je devrais faire parce que là je suis perdu et l'employeur veut me proposer un arrangement mais je sens qu'il veut m'embobiner. En fait, j'ai besoin de connaître la somme que pourrais toucher si je passe par une inaptitude pour que je puisse négocier avec lui. Merci beaucoup d'avance.

Par **P.M.**, le **09/06/2014** à **21:37**

Pour une meilleure compréhension, vous auriez dû poursuivre [ce sujet...](#)

Je ne vois pas déjà pourquoi vous accepteriez un arrangement qui ne peut conduire qu'à vous léser...

Les périodes à temps partiel doivent être proratisées dans l'ancienneté mais c'est la moyenne des salaires des 3 derniers mois ou des 12 derniers avant l'arrêt de travail, au plus favorable des deux qui doivent être pris en compte...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale...